

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Juillet 2016**

OBJET : Soutien scolaire : aide à divers organismes au titre de l'année 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer pour des actions d'accompagnement scolaire dont le détail figure dans le rapport les subventions de fonctionnement suivantes :
 - 70.000,00 € à la régie du développement social de la Ville d'Arles,
 - 154 000,00 € à l'association PACQUAM (Promotion d'Associations Collèges-Quartiers à Marseille),
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions correspondantes, dont les projets sont joints en annexe au rapport.

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental 2016 ainsi qu'il suit :

- 70 000,00 € sur le chapitre 65.
- 154 000,00 € sur chapitre 65.

à l'Unanimité

ADOpte
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée